



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 58011

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'autonomie et le maintien des personnes âgées à domicile. La population de notre pays vieillit du fait de facteurs conjugués, tels les progrès de la médecine et l'amélioration de l'hygiène de vie. Cependant des personnes âgées, dépendantes ou non, souhaitent garder une certaine autonomie et vivre chez elles. C'est pourquoi, au-delà de la prestation spécifique dépendance (PSD), c'est une gestion de proximité qu'il faut mettre en avant dans ce domaine et notamment par des incitations importantes au maintien à domicile de ces personnes. En conséquence, il lui demande quelles dispositions sont envisagées pour mener à bien ce souhait qui devient une véritable obligation.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58011

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2001, page 1051